République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200083798-20230126-2023_01_01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Affichage : 03/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération n° 2023_01_01
Séance du 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers
- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 19+ 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :
20/01/2023

Date d'affichage :
20/01/2023

Le 26 janvier 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (19) : MM Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Mathieu MORISSE, Christophe ANDRAULT,

Absents : (2)
MM Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Pouvoir (1) de Christine RONDELEUX à Yvonne DUBOURG

Secrétaire : Mme Catherine de CHALENDAR

Objet : Décisions du maire 4e trimestre 2022

En application de la délibération 2020_05_03 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain ombre d'attributions en son nom,

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, je vous rends compte des décisions suivantes que j'ai été amené à prendre (voir pages jointes en annexe)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

DECIDE de donner acte au nom du maire du compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal au cours du 4ème trimestre 2022.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Catherine de CHALENDAR

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 2/2/2023

Publication du 2/2/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200083798-20230126-2023_01_01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Affichage : 03/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Baugy

Année 2022 - Du 01/09 au 31/12/2022

DECISIONS N° 2022/03
Portant sur plusieurs acquisitions

Le Maire de Baugy (Cher),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu le code des marchés publics,

Vu les délibérations n° 2020_05_03 du 23 mai 2020 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la forme adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1er : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec les entreprises ci-dessous :

N° acquisition	Entreprises	Objet du marché	Montant HT	Montant TTC
64	DEMATIS 10 Bd de Grenelle 75738 PARIS CEDEX 15	Publication marché public « Assurances de la commune »	170.00	204.00
65	SDE 18 7 rue Maurice Roy 18021 BOURGES Cedex	Travaux d'enfouissement de l'éclairage public	27 502.22	27 502.22
66	FOUCHER William Chemin de Montifault 18800 BAUGY	Plantation d'un verger à Saligny (création de 19 trous, enlèvement mauvaise terre et remise en terre végétale)	2 130.00	2 556.00
67	FOUCHER William Chemin de Montifault 18800 BAUGY	Plantation d'arbres rue des Mûriers et du Buisson (création de 8 trous, enlèvement mauvaise terre et remise en terre végétale)	417.50	501.00
68	RENAULT Ferronnerie Chemin de Montifault 18800 BAUGY	Fourniture de clôture pour place handicapée	1 156.13	1 387.36
69	FOUCHER William Chemin de Montifault 18800 BAUGY	Création d'une tranchée pour pose fourreau pour l'éclairage du terrain de pétanque	2 402.75	2 864.85
70	LAGOUTTE & FILS ZA de Villemenant 58130 GUERIGNY	Réaménagement des bureaux de la perception	8 772.70	10 527.24
71	PRGC 11 route de la Garenne 18800 BAUGY	Réaménagement des bureaux de la perception	892.40	1 070.88

72	THEMIOT Alexandre 16 rue des Ormes 18800 BAUGY	Réaménagement des bureaux de la perception	8 130.36	9 756.43
73	GEOCENTRE 4 route de St Amand 18200 ARCOMPS	Reconnaissance géotechnique pour la rénovation de la piscine	4127.00	4 952.40
74	OCDR 13 rue René Couard 58150 POUILLY/LOIRE	Réaménagement des bureaux de la perception	20 939.77	25 127.72
75	SARL GUYARD 31 route de St Igny 18800 BAUGY	Réaménagement des bureaux de la perception - Electricité - Chauffage, ventilation, climatisation	5 213.07 1 938.91	6 255.68 2 239.09
76	CHAUSSON Matériaux Rte de Baugy 18800 VILLEQUIERS	Volets roulants pour logement 6 rte de Baugy (Saligny)	3 659.39	4 391.27
77	RENAULT Ferronnerie Chemin de Montifault 18800 BAUGY	Fabrication et pose d'un auvent métallique 8m x 4m pour le presbytère	6 677.89	8 013.47
78	Maître JUILLET HERNANDEZ 21 rue de la République 18220 LES AIX D'ANGILLON	Achat d'une maison 4 rue St Martin	68 522.55	68 522.55
79	PRESSAC Jérôme 20 route de Sancerre 18220 AUBINGES	Fourniture et installation d'une paroi de douche au presbytère	587.37	704.84
80	PRESSAC Jérôme 20 route de Sancerre 18220 AUBINGES	Fourniture et installation d'un receveur Gébérit et pack WC	1 244.06	1 492.87
81	AXIROUTE ZI Orchidée 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	Doubles caniveaux CC2 coulés rue de la Halle et rue du Champ de Foire	14 970.00	17 964.00
82	AXIROUTE ZI Orchidée 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	Gravillonnage bi-couche rue Jean Caffiou, rue des Attelles et rue de la Fontaine + logement 4 rte de Villequiers (Saligny)	24 935.00	29 922.00
83	AXIROUTE ZI Orchidée 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	Réfection de la route de Gron (bordures, plateau)	50 475.00	60 750.00
84	FOUCHER William Chemin de Montifault 18800 BAUGY	Création d'un bateau sur trottoir au 10 Îlot St Abdon	1 180.00	1 416.00
85	FOUCHER William Chemin de Montifault 18800 BAUGY	Réfection de trottoirs route de Villequiers	1 280.00	1 536.00
86	LEADER COLLECTIVITE 26005 VALENCE CEDEX	Corbeilles bois/métal 40 l. gris manganèse	1 550.00	1 860.00
87	LACROIX SIGNALISATION 8 Impasse du Bourrelier 44801 SAINT HERBLAIN	Planche signalétique « La botte à légumes » Rectangle, brides, support Panneau rue « Vente à la ferme»	758.80 770.26 541.02	910.56 924.31 649.22
88	JAMO 205 Av. Raoul Aladenize 18500 MEHUN/YEVRE	Plateau de coupe pour tondeuse Iséki	2 891.72	3 470.06
89	FRERARD GARAGE 1 route de Dun 18800 BAUGY	Tondeuse portée John Deere X940	9 166.67	11 000.00

90	GROUPE METHIVIER 975 rte de Bellegarde 45460 BRAY EN VAL	Tracteur New Holland avec chargeur	66 000.00	79 200.00
91	GROUPE METHIVIER 975 rte de Bellegarde 45460 BRAY EN VAL	Lève palette	1 200.00	1 440.00
92	CONFORAMA Route de la Charité 18390 ST GERMAIN DU PUY	Banquette-lit, matelas, oreillers (logement de la piscine)	605.84	727.01
93	CONFORAMA Route de la Charité 18390 ST GERMAIN DU PUY	4 matelas (gîte des pèlerins)	933.30	1 119.96

Article 2 : Ces dépenses (de l'acquisition n° 64 à l'acquisition n° 93) sont prévues aux chapitres 20 et 21 du budget de la commune.

Article 3 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire. Une ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Cher
- Madame la Trésorière municipale de Baugy

Le 11 janvier 2023

Le Maire,
Pierre GROSJEAN

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200083798-20230126-2023_01_02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Affichage : 03/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023_01_02
Séance du 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers
- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 19+ 1 pouvoir
- Absent : 2

Date de la convocation : 20/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

Le 26 janvier 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (19) : MM Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Mathieu MORISSE, Christophe ANDRAULT,

Absents : (2)
MM Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Pouvoir (1) de Christine RONDELEUX à Yvonne DUBOURG

Secrétaire : Mme Catherine de CHALENDAR

Objet : Travaux de la halle aux blés – plan de financement- demande de DETR et DSIL

La halle aux blés, au cœur du village date de 1883 et a été prolongée avec la construction dans les années 1970 d'un bâtiment servant de salle des fêtes.

La commune souhaite conserver ce bâtiment remarquable et continuer de l'entretenir.

En octobre 2022, la corniche s'est dégradée et des mesures conservatoires ont été prises. Des travaux de restauration globale de la façade, du retour de l'ancienne halle et de la partie supérieure de la porte principale doivent être obligatoirement réalisés.

Des devis de restaurations correspondant à ces travaux sont proposés.

Montant des travaux HT

EDET Bruno	Travaux zinguerie au- dessus de l'horloge	4 476.00 €
EDET Bruno	Travaux zinguerie Chéneaux	33 580.00 €
DECAP+	Gommage de la façade	3 840.00 €
Casamayor Sébastien	Restauration de la façade	50 285.21 €
Casamayor Sébastien	Restauration pierres de taille intérieur de la halle	17 811.17 €
Renault Ferronnerie	Restauration de l'ensemble des parties métalliques du bâtiment (volets + grilles)	50 761.43 €
	TOTAL HT	160 753,81 €

M. Le maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Montant de travaux HT	160 753,81 €
Subvention DETR (40 %)	64 301,52 €
Subvention DSIL (40 %)	64 301,52 €
Fonds propres (20 %)	32 150,77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- adopte ce plan de financement,
- décide d'inscrire les travaux au budget communal 2023
- autorise M. le maire à signer les demandes de subventions DETR et DSIL et tout autre document relatif à ce projet.

Adopte à l'unanimité

La secrétaire de séance

Catherine de CHALENDAR

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 21/12/2023

Publication du 21/12/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200083798-20230126-2023_01_03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Affichage : 03/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération n° 2023_01_03
Séance du 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers
- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation : 20/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

Le 26 janvier 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : MM Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Mathieu MORISSE, Christophe ANDRAULT, et Frédéric LEUDIERE

Absent : (1)
M. Victor CORNEJO

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Yvonne DUBOURG

Secrétaire : Mme Catherine de CHALENDAR

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine 2023

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.
Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.
L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.
Afin de soutenir son action, la délégation régionale Centre-Val de Loire propose une adhésion d'un montant de 200€ pour les communes de moins de 3 000 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, délégation régionale Centre-Val de Loire,
- accepte le montant de contribution de la commune à la Fondation du Patrimoine à hauteur de 200 € annuels

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Catherine de CHALENDAR

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 2/2/2023

Publication du 2/2/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200083798-20230126-2023_01_04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Affichage : 03/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération n° 2023_01_04
Séance du 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers
- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 20+ 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :
20/01/2023

Date d'affichage :
20/01/2023

Le 26 janvier 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : MM Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Mathieu MORISSE, Christophe ANDRAULT, et Frédéric LEUDIERE

Absent : (1)
M Victor CORNEJO

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Yvonne DUBOURG

Secrétaire : Mme Catherine DE CHALENDAR

Objet : Dénomination des rues, lieux-dits et numérotation de maisons sur Laverdines et Saligny le vif (BAUGY)

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur le territoire de la commune de Baugy et plus précisément sur Laverdines et Saligny le Vif courant 2023-2024, AXIONE a demandé à ce que la numération des maisons et dénomination des rues soient revues entièrement.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues, lieux-dits et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de nommer les voies et lieux-dits comme précisé dans le tableau joint

- de numéroter les maisons suivant le tableau annexé à la présente

- de dire que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Catherine DE CHALENDAR.

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 2/12/2023

Publication du 2/12/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr

Baugy

ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA CREATION DE NUMEROTATION DE VOIE

N° 2023 / ..23...

Vu l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de Baugy

Article 1er : sont créées le nom des voies suivants :

- Route des Hauts de Laverdines
- Route des platanes
- Lieu-dit « Le Ringard »
- Lieu-dit « Louhaut »
- Lieu-dit « la loge de Laverdines »
- Lieu-dit « Chateauvert de Laverdines »
- Route des essarts
- Route des combes
- Chemin des moines
- Lieu-dit « Le beugnon »
- Lieu-dit « Lustambourg »
- Lieu-dit « Les Grandes Ouches »
- Lieu-dit « Le Gour »
- Lieu-dit « Les Combes »
- Lieu-dit « La Lue »
- Lieu-dit « La loge de Saligny »
- Lieu-dit « Le petit nuisement »
- Lieu-dit « Le grand nuisement »
- Lieu-dit « les carrières »
- Lieu-dit « la grippe »
- Lieu-dit « le champ de la cure »

Article 2 : sont créés les numérotations de voie suivants :

Lieu-dit « Louhaut »	1
Lieu-dit « la loge de Laverdines »	1
Lieu-dit « le ringard »	1
Lieu-dit « Chateauvert de Laverdines »	1
Lieu-dit « le Beugnon »	1
Lieu-dit « Lustambourg »	1
Lieu-dit « les grandes ouches »	1
Lieu-dit « le Gour »	1
Lieu-dit « les combes »	1
Lieu-dit « la loge de Saligny »	1 / 2 / 3
Lieu-dit « le petit nuisement »	1
Lieu-dit « le grand nuisement »	1 / 3
Lieu-dit « le champ de la cure »	1 / 2 / 3 / 4 / 5
Lieu-dit « la grippe »	1
Lieu-dit « les carrières »	2
Route de la Chapelle	1 / 5 / 5A / 6

Route des hauts de Laverdines	5 / 5A
Route des platanes	2A
Rue des attelles	4
Route de Bengy sur Craon	2C
Rue Roger Roblin	11
Route des essarts	1 / 1A / 3 / 5 / 7 / 2 / 4 / 6
Route des combes	1 / 3 / 5 / 7 / 9 / 11 / 2 / 2A / 4 /

Article 3 : le présent arrêté sera adressé au Service National des adresses du Groupe LA POSTE

Chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

le 02/02/2023

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200083798-20230126-2023_01_05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Affichage : 03/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération n° 2023_01_05
Séance du 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers
- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 20+ 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :
20/01/2023

Date d'affichage :
20/01/2023

Le 26 janvier 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : MM Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Mathieu MORISSE, Christophe ANDRAULT, et Frédéric LEUDIERE

Absent : (1)
M Victor CORNEJO

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Yvonne DUBOURG

Secrétaire : MME Catherine DE CHALENDAR

Objet : Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée B795 (anciennement section B598), située Les Auzières, commune de BAUGY (Cher) à la société VALOCÎME SAS

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 50 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* accepte le principe de changement de locataire

* décide de donner en location pour une durée de 12 ans à effet au 09/11/2030, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 50 m² environ sur la parcelle cadastrée **B 795 (anciennement section B 598)**

* accepte le montant de l'indemnité de réservation de **1 600 €** (200 € versés à la signature + 8 x 200 € / an)

* accepte une avance de loyer d'un montant de **12 000 €** (versés à la signature), imputable à hauteur de 1000 € par an et sur toute la durée de la convention soit sur 12 ans)

* accepte un loyer annuel de **6 000 € brut** (soit **5 000 € net** de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le contactant y est assujetti) avec indexation fixe annuelle + **0,50%**

* accepte l'offre spéciale salon des maires 2022, VALOCÎME versera **1 000 €** à une association ou coopérative ou CCAS de la commune.

* autorise le maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adopte à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Catherine de CHALENDAR

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 2/12/2023

Publication du 2/12/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023_01_06
Séance du 26 janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200083798-20230126-2023_01_06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Nombre de Conseillers
- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 20+ 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation : 20/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

Le 26 janvier 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : MM Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Mathieu MORISSE, Christophe ANDRAULT, et Frédéric LEUDIERE

Absent : (1)
M Victor CORNEJO

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Yvonne DUBOURG

Secrétaire : Mme Catherine de CHALENDAR

Objet : Subvention exceptionnelle « Sésame association »

Vu la délibération 2022_12_10 du 15 décembre 2022 relatant les difficultés financières de l'association « Sésame »

Considérant que l'association « Sésame » arrête ses activités fin janvier 2023.

Après exposé des difficultés de l'association par M. le maire, le conseil municipal approuve l'accompagnement jusqu'à la clôture des comptes pour un montant d'aide plafonné à 1 000 € (mille euros)

Il est convenu que le montant définitif sera inscrit au budget 2023.

Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance

Catherine de CHALENDAR

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 06/02/2023

Publication du 02/02/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200083798-20230126-2023_01_07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2023
Affichage : 06/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023_01_07
Séance du 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers
- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 19 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation : 20/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

Le 26 janvier 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : MM Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Mathieu MORISSE, Christophe ANDRAULT, et Frédéric LEUDIERE

Absent : (1)
M Victor CORNEJO

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Yvonne DUBOURG

Secrétaire : Mme Catherine DE CHALENDAR

Objet : Achat d'un bâtiment rue de la Halle cadastré A 1384/ 1382 et 1372

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg proposé par le cabinet MG Urba (action 1 F), il est prévu de revaloriser le site stratégique entre la place nationale et la rue de la halle. Ceci permettra de relier les linéaires commerciaux et de créer un volume commercial en fond de place en lieu et place de l'ancienne salle des fêtes.

L'objectif est aussi de reconstituer les fonctions de stationnement résidentiels perdues sur la place Nationale lors de sa rénovation.

Pour ce faire il est proposé d'acquérir ces parcelles pour la somme de 10 200 € (parcelles cadastrées A 1382 (143 m²) ; A1384 (204 m²) et A1383 (106 m²)

M. le maire demande aux membres de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette décision et autorise M. le maire à signer l'acte d'achat et tout document relatif à ce projet.

Il est précisé que Mme Sylviane PASDELOUP ne prend pas part au vote.

Adopte à l'unanimité

La secrétaire de séance

Catherine de CHALENDAR

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 2/2/2023

Publication du 2/2/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr